FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MSDS-E-GN5S-6N

Élaborée selon les normes OSHA, ACC, ANSI, NOHSC, SIMDUT, 2001/58/CE et 1272/2008/CE | Révision de la FDS : 4.0 | Date de révision de la FDS : 22/08/2012

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 Nom du produit :

DeoxIT® Gold G-Series, aérosol à 5 %, (réf. GN5S-6N), 163 g

1.2 Nom chimique :

Voir les ingrédients énumérés à la section 3

1.3 Synonymes :

DeoxIT® Gold GN5S-6N, aérosol à 5 %

1.4 Noms commerciaux :

DeoxIT® Gold GN5S-6N, aérosol à 5 %

1.5 Utilisation du produit :

Désoxydant et régénérateur pour contacts et connecteurs électroniques plaqués et dorés

1.6 Nom du fabricant :

CAIG Laboratories, Inc.

1.7 Adresse du fabricant :

12200 Thatcher Court, Poway, CA 92064-6876 USA

1.8 N° de téléphone d'urgence :

CHEMTREC : +1 (703) 527-3887 / +1 (800) 424-3887

1.9 N° de téléphone commercial :

+1 (800)-224-4123

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Identification des dangers :

Ce produit est classé comme SUBSTANCE DANGEREUSE, mais pas comme MARCHANDISE DANGEREUSE, selon les critères de classement de la commission australienne NOHSC : 1008(2004) et du code australien des marchandises dangereuses (code ADG).

AVERTISSEMENT. Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Liquide volatil incolore dégageant une odeur éthérée et légèrement douceâtre. Substance ininflammable. Toute surexposition peut provoquer des vertiges et une perte de concentration. À des niveaux plus élevés, l'exposition peut entraîner une dépression du système nerveux central et une arythmie cardiaque. Dans les espaces confinés, les émanations déplacent l'air et peuvent causer une asphyxie. À des températures élevées (> 250°C), les produits de décomposition peuvent inclure de l'acide fluorhydrique et des halogénures de carbonyle.

Mentions de danger (H) : H280 – Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (P) : P280 – Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410 + P403 – Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 – Éliminer le contenu/récipient dans un site de traitement, stockage ou élimination agréé.

2.2 Voies de pénétration :

Inhalation :	OUI	Absorption :	OUI	Ingestion :	OUI

2.3 Effets en cas d'exposition :

YEUX : **Une sensation d'engelure peut survenir si le liquide ou des fuites de vapeurs entrent en contact avec les yeux. Les brouillards peuvent provoquer une irritation.**

PEAU : **Une sensation d'engelure peut survenir si le liquide ou des fuites de vapeurs entrent en contact avec les yeux. Les brouillards peuvent provoquer une irritation.**

INGESTION : **N'est pas considérée comme une voie d'exposition potentielle.**

INHALATION : **Une surexposition massive peut entraîner une dépression du système nerveux central, des vertiges, de la confusion mentale, une perte de coordination, de la somnolence, une arythmie cardiaque accompagnée d'une sensation étrange dans la poitrine, des palpitations cardiaques, de l'appréhension, des étourdissements, de la faiblesse, un évanouissement, une perte de conscience et la mort.**

2.4 Symptômes en cas d'exposition :

YEUX : **Aucun symptôme d'exposition n'a été signalé par le fabricant.**

PEAU : **Aucun symptôme d'exposition n'a été signalé par le fabricant.**

INGESTION : **N'est pas considérée comme une voie d'exposition potentielle.**

INHALATION : **Vertiges, confusion mentale, perte de coordination, somnolence, arythmie cardiaque accompagnée d'une sensation étrange dans la poitrine, palpitations cardiaques, appréhension, étourdissements, faiblesse, évanouissement, perte de conscience et mort.**

2.5 Effets aigus sur la santé :

YEUX : **Une sensation d'engelure peut survenir si le liquide ou des fuites de vapeurs entrent en contact avec les yeux. Les brouillards peuvent provoquer une irritation.**

PEAU : **Une sensation d'engelure peut survenir si le liquide ou des fuites de vapeurs entrent en contact avec les yeux. Les brouillards peuvent provoquer une irritation.**

INGESTION : **N'est pas considérée comme une voie d'exposition potentielle.**

INHALATION : **Une surexposition massive peut entraîner une dépression du système nerveux central, des vertiges, de la confusion mentale, une perte de coordination, de la somnolence, une arythmie cardiaque accompagnée d'une sensation étrange dans la poitrine, des palpitations cardiaques, de l'appréhension, des étourdissements, de la faiblesse, un évanouissement, une perte de conscience et la mort.**

2.6 Effets chroniques sur la santé :

Aucun effet chronique sur la santé n'a été signalé par le fabricant.

2.7 Organes cibles :

Aucun n'a été signalé par le fabricant.

2.8 Propriétés toxicologiques :

Aucune n'a été signalée par le fabricant.

IND = indisponible ; ND = non déterminé ; NE = non établi ; P = plafond limite ; voir à la section 16 les définitions supplémentaires des termes employés.
NOTA : la totalité des informations exigées par le système SIMDUT sont incluses. Elles figurent dans les sections pertinentes, d'après le format ANSI Z400.1-2010.

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

NOMS CHIMIQUES	N° CAS	N° RTECS	N° EINECS	%	LIMITES D'EXPOSITION DANS L'AIR (mg/m³) ACGIH ppm VLE	ACGIH ppm LECT	NOHSC ppm NE-MPT	NOHSC ppm NE-LECT	NOHSC ppm NE-PIC	OSHA ppm LEP	OSHA ppm LECT	OSHA ppm HDVS	AUTRES
1,1,1,3,3-PENTAFLUOROPROPANE	460-73-1	UNK	419-170-6	60-100	300	NE	NF	NF	NF	IND	NE	NE	
ISOBUTANE	75-28-5	TZ4300000	200-857-2	10-30	NE	NE	NF	NF	NF	15	NE	NE	
DeoxIT® Gold G100L	SECRET INDUSTRIEL	IND	IND	3-7	NE	NE	NF	NF	NF	IND	NE	NE	

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Premiers secours :

YEUX : **Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes afin de s'assurer que le rinçage soit complet. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.**

PEAU : **Enlever les vêtements contaminés et laver les zones affectées au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin. Ne pas porter de vêtements contaminés tant qu'ils n'ont pas été convenablement nettoyés.**

INGESTION : **Boire de grandes quantités d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.**

INHALATION : **Évacuer immédiatement la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène supplémentaire et consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.**

4.2 Conditions médicales aggravées par l'exposition :

Aucune n'a été signalée par le fabricant.

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	1
DANGERS PHYSIQUES	0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	B
YEUX	PEAU

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Point d'éclair et méthode :

Aérosol niveau 1.

5.2 Température d'auto-inflammation :

412 °C (774 °F) – 1,1,1,3,3-pentafluoropropane

5.3 Limites d'inflammabilité : Limite inférieure d'explosivité (LIE) : **IND** Limite supérieure d'explosivité (LSE) : **IND**

5.4 Risques d'incendie et d'explosion :

En cas d'incendie, les bouteilles sont susceptibles de se rompre. Cette substance devient combustible si elle est mélangée à de l'air sous pression et exposée à de puissantes sources d'inflammation. Une décomposition peut survenir. Le contact de flammes de chalumeau de coupage ou de torche de soudage avec de fortes concentrations de réfrigérant peut entraîner des changements visibles de la taille et de la couleur de la flamme. L'effet de flamme ne se produisant que dans les concentrations dépassant nettement la limite d'exposition recommandée, avant de procéder, vous devez interrompre tout travail et aérer les lieux. Activez la ventilation forcée pour disperser les vapeurs de réfrigérant hors de la zone de travail avant d'utiliser toute flamme nue.

5.5 Méthodes d'extinction :

CO_2, mousse anti-alcool, poudre chimique, eau pulvérisée

5.6 Procédures de lutte contre l'incendie :

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection homologués NIOSH/MSHA. Rafraîchir les récipients impliqués dans l'incendie à l'aide d'eau pulvérisée. Ne pas appliquer de jet d'eau direct. Les zones de stockage des récipients exposées au contact des flammes doivent être refroidies avec des quantités d'eau aussi importantes que nécessaire afin d'empêcher la fragilisation de la structure des récipients. Afin d'éviter toute rupture, continuer à refroidir les récipients bien après l'extinction de l'incendie. Empêcher les écoulements de produits anti-incendie ou de diluants de pénétrer dans les égouts, évacuations, sources d'alimentation en eau potable ou cours d'eau naturels.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Déversements :

Sécuriser la zone du déversement, éliminer ou minimiser toutes les sources d'inflammation et maximiser la ventilation. Arrêter le déversement ou la fuite à la source si cela est possible en toute sécurité. Interdire l'accès à toute personne non protégée. Les personnes chargées du nettoyage doivent porter l'équipement de protection individuelle adéquat. Récupérer le liquide ou le recouvrir de matériau absorbant inerte et le mettre dans les récipients adéquats pour élimination. Si nécessaire, endiguer bien en aval du déversement afin d'empêcher tout écoulement dans les évacuations, égouts, cours d'eau naturels ou sources d'alimentation en eau potable. Contacter les autorités locales ou régionales compétentes pour solliciter leur assistance et/ou connaître les obligations en matière de rapports sur les incidents.

7. INFORMATIONS SUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE

7.1 Consignes d'hygiène sur le lieu de travail :

Adopter les pratiques hygiéniques normales. Éviter le contact direct avec la peau. Se laver soigneusement les mains après utilisation de ce produit et avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Stockage et manipulation :

Utiliser et stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur excessive, des flammes nues, des étincelles et autres sources d'inflammation possibles. Ne stocker avec aucun des matériaux incompatibles répertoriés à la section 10, ni à proximité. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés ou ouverts. Protéger les bouteilles contre les dommages physiques. Ne pas stocker en zones souterraines.

7.3 Précautions particulières :

Il est vivement recommandé de disposer de matériel et/ou de mesures d'urgence de lutte contre l'incendie, de premiers secours et d'intervention en cas de déversement.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Contrôles de la ventilation et de l'ingénierie :

La ventilation normale pour les procédures de fabrication standard est généralement adéquate. Il convient d'utiliser un système d'aspiration locale si de grandes quantités sont dégagées. Une ventilation mécanique devra être utilisée dans les locaux bas de plafond ou confinés. Des détecteurs de concentration de réfrigérant peuvent s'avérer nécessaires afin de déterminer les concentrations de vapeurs dans les zones de travail préalablement à l'utilisation de torches, chalumeaux ou autres flammes nues ou si des employés pénètrent dans les zones confinées.

8.2 Protection respiratoire :

Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences de la norme ANSI Z88.2 doit être instauré partout où les conditions du lieu de travail justifient l'utilisation d'appareils respiratoires.

8.3 Protection oculaire :

Il convient d'utiliser des lunettes de sécurité munies de coques latérales avec ce produit. Si l'on redoute des éclaboussures, il est recommandé de porter des lunettes anti-projections et un masque facial.

8.4 Protection des mains :

Si le contact est probable, le port de gants imperméables est recommandé. Ne pas porter de bagues, lunettes ou bijoux qui risqueraient d'emprisonner la substance contre la peau.

8.5 Protection corporelle :

Aucune n'est nécessaire en conditions normales.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Densité :	**0,8**
9.2	Point d'ébullition :	**15 °C (59 °F) - 1,1,1,3,3-pentafluoropropane**
9.3	Point de fusion :	**IND**
9.4	Taux d'évaporation :	**IND**
9.5	Pression de vapeur :	**50 +/- 5 psig à 20 °C**
9.6	Poids moléculaire :	**IND**
9.7	Aspect et couleur :	**Aérosol jaune clair**
9.8	Seuil olfactif :	**Odeur éthérée/d'hydrocarbure**
9.9	Solubilité :	**Insoluble dans l'eau**
9.10	pH :	**IND**
9.11	Viscosité :	**ND**
9.12	Autres informations : teneur en COV	**268 g/l**

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Stabilité : **Stable en conditions normales d'utilisation (voir section 7).**
10.2	Produits de décomposition dangereux : **Un changement de couleur signifie une exposition à la lumière ultraviolette ou un dépassement du délai de conservation. Ne se dégrade pas en produits instables. Jeter la solution.**
10.3	Polymérisation dangereuse : **Ne se produit pas.**
10.4	Conditions à éviter : **Utilisation ou stockage à proximité de flammes nues, d'étincelles, de forte chaleur (> 38°C) ou autres sources de chaleur, et proximité de substances incompatibles et de zones à trafic intense.**
10.5	Substances Incompatibles : **Oxydants puissants.**

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Données toxicologiques : **1,1,1,3,3-pentafluoropropane : Toxicité aiguë par voie cutanée (lapin) : DL50 > 2 000 mg/kg ; sensibilisation cardiaque (chiens) : aucun effet observé à 35 000 ppm ; le seuil d'induction d'arythmies cardiaques en présence d'adrénaline injectée était de 44 000 ppm. Toxicité aiguë par inhalation (rat) : CL 50 en 4 heures > 200 000 ppm. Aucune létalité à 200 000 ppm. Preuve d'effet anesthésiant passager. Toxicité aiguë par inhalation (souris) : CL 50 en 4 heures > 100 000 ppm. Aucune létalité à 100 000 ppm. Preuve de sous-activité passagère pendant l'exposition.**	
11.2	Toxicité aiguë : **Voir section 2.5**	
11.3	Toxicité chronique : **Voir section 2.6**	
11.4	Cancérogène présumé : **NE**	
11.5	Reprotoxicité : **Ce produit n'est pas recensé comme provoquant une reprotoxicité chez l'humain.**	
	Mutagénicité :	**Ce produit n'est pas recensé comme provoquant des effets mutagènes chez l'humain.**
	Embryotoxicité :	**Ce produit n'est pas recensé comme provoquant des effets embryotoxiques chez l'humain.**
	Tératogénicité :	**Ce produit n'est pas recensé comme provoquant des effets tératogènes chez l'humain.**
	Reprotoxicité :	**Ce produit n'est pas recensé comme provoquant des effets sur l'appareil reproducteur de l'humain.**
11.6	Propriétés irritantes du produit : **Voir section 2.3**	
11.7	Indices d'exposition biologique : **NE**	
11.8	Recommandations aux médecins : **Traiter selon les symptômes.**	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Stabilité environnementale : **Ce produit se volatilise lentement depuis le sol. Les composants de ce produit se dégradent lentement en composés organiques.**
12.2	Effets sur la flore et la faune : **Aucune donnée spécifique n'est disponible pour ce produit.**
12.3	Effets sur la vie aquatique : **1,1,1,3,3-pentafluoropropane : Coefficient de partition : Log POW = 1,35 à 21,5°C ; toxicité aiguë pour la daphnia magna (essai limite) : CSEO > 97,9 mg/l ; 48 heures. CE50 > 97,9 mg/l. Toxicité aiguë pour la truite arc-en-ciel (essai limite): CSEO > 10 mg/l ; 96 heures. CE50 > 81,8 mg/l**

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Élimination des déchets : **Éliminer en conformité avec les réglementations nationale, départementale ou locale.**
13.2	Considérations particulières : **IND**

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description élémentaire (numéro d'identifiant, désignation officielle de transport, catégorie et division des risques, groupe d'emballage) est indiquée pour chaque mode de transport. Il se peut que des informations descriptives complémentaires soient exigées par les codes 49 CFR, IATA/OACI, IMDG, SCT, ADGR et le CTDGR.

14.1	49 CFR (TERRESTRE) : **CONSUMER COMMODITY, ORM-D (jusqu'au 31/12/2020)** **UN1950, AEROSOLS, 2.2, LTD QTY (IP VOL ≤ 1.0 L)**
14.2	IATA (AÉRIEN) : **UN1950, AEROSOLS, 2.2, LTD QTY (IP VOL ≤ 820 ml)**
14.3	IMDG (MARITIME) : **UN1950, AEROSOLS, 2.2, LTD QTY (IP VOL ≤ 1,0 L)**
14.4	TDGR (TERRESTRE canadien) : **INDIQUER SUR L'EMBALLAGE "LIMITED QUANTITY" ou "QUANTITÉ LIMITÉE" ou "LTD QTY" ou "QUANT LTÉE" (IP VOL ≤ 1,0 L)**
14.5	ADR/RID (UE) : **UN1950, AEROSOLS, 2.2, LTD QTY (IP VOL ≤ 1,0 L)**
14.6	SCT (MEXIQUE) : **UN1950, AEROSOLES, 2.2, CANTIDAD LIMITADA (IP VOL ≤ 1,0 L)**
14.7	ADGR (Australie) : **UN1950, AEROSOLS, 2.2, LTD QTY (IP VOL ≤ 1,0 L)**

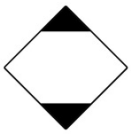

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Obligations de rapport SARA : **IND**
15.2	Quantité seuil prévisionnelle SARA : **IND**
15.3	Statut à l'Inventaire du TSCA : **Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit répertoriées dans l'inventaire du TSCA, soit dispensées de statut dans l'inventaire.**
15.4	Quantité à déclarer CERCLA (RQ) : **IND**
15.5	Autres obligations fédérales : **Contient du HFC-245fa, gaz à effet de serre qui est une substance susceptible de contribuer au réchauffement planétaire. Réglementé au titre de la section 612 (SNAP) du décret sur la pureté de l'air dit "Clean Air Act" et du code 40 CFR partie 82, paragraphe G.**
15.6	Autres réglementations canadiennes **Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du règlement sur les produits contrôlés (RPC) ; la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC. Les composants de ce produit sont répertoriés dans la LSD/LSND. Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste des substances prioritaires.**
15.7	Informations réglementaires par état : **Les composants primaires de ce produit ne figurent sur aucune des listes de critères d'état suivantes : Californie, OSHA ; Californie, proposition 65 ; Massachusetts, Right to Know List of Chemicals ; New Jersey, Right to Know List 8:59 Appendix A ; Pennsylvanie, Hazardous Substances List 34 323 Appendix A ; Wisconsin, Hazardous Substances List NR 605.09 ; Minnesota, Hazardous Substances List ; Floride, Toxic Substances List.**
15.8	Obligations en vertu de la directive 67/548/CEE (Union européenne) : **Les composants primaires de ce produit ne figurent pas dans l'annexe I de la directive UE 67/548/CEE.** **AVERTISSEMENT. Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Liquide volatil incolore dégageant une odeur éthérée et légèrement douceâtre. Substance ininflammable. Toute surexposition peut provoquer des vertiges et une perte de concentration. À des niveaux plus élevés, l'exposition peut entraîner une dépression du système nerveux central et une arythmie cardiaque. Dans les espaces confinés, les émanations déplacent l'air et peuvent causer une asphyxie. À des températures élevées (> 250°C), les produits de décomposition peuvent inclure de l'acide fluorhydrique et des halogénures de carbonyle.** **<u>Mentions de danger</u> (H) : H280 – Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.** **<u>Conseils de prudence</u> (P) : P280 – Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P410 + P403 – Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. P501 – Éliminer le contenu/récipient dans un site de traitement, stockage ou élimination agréé.**

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1	Autres informations : **IND**
16.2	Terminologie et définitions : **Voir la page 7 de la présente FDS.**
16.3	Déni de responsabilité : **La présente fiche de données de sécurité est délivrée en vertu de la norme de communication des risques de l'OSHA, 29 CFR §1910.1200. Il convient d'examiner les autres réglementations administratives afin d'établir si elle s'appliquent à ce produit. À la connaissance de ShipMate et de CAIG Laboratories, Inc., les information figurant dans la présente fiche sont fiables et exactes à ce jour ; toutefois, ni l'exactitude, ni la pertinence ni l'exhaustivité ne sont garanties, et aucune garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite, n'est fournie. Les présentes informations ne concernent que les produits spécifiques. Si ces produits sont combinés avec d'autres matériaux, il convient de considérer les propriétés de tous les composants. Les données sont susceptibles de changer de temps à autre. Veillez à consulter l'édition la plus récente.**
16.4	Élaborée pour : **CAIG Laboratories, Inc.** **12200 Thatcher Court** **Poway, CA 92064-6876 USA** **Tél. : +1 (800) CAIG-123 (244-4123)** **Fax : +1 (858) 486-8398** **http://www.caig.com/**
16.5	Élaborée par : **ShipMate, Inc.** **P.O. Box 787** **780 Buckaroo Trail Suite D** **Sisters, OR 97759 USA** **Tél. : +1 (310) 370-3600** **Fax : +1 (310) 370-5700** **http://www.shipmate.com**

DÉFINITIONS DES TERMES

Dans une FDS figure un grand nombre d'abréviations et sigles. Parmi les plus communément utilisés, on trouve les suivants :

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

N° CAS	Numéro dans le registre Chemical Abstract Service

LIMITES D'EXPOSITION DANS L'AIR

ACGIH	American Conference on Governmental Industrial Hygienists
VLE	Valeur limite d'exposition
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (USA)
LEP	Limite d'exposition permise
HDVS	Hautement dangereux pour la vie ou la santé

MESURES DE PREMIERS SECOURS :

RCP	Réanimation cardio-pulmonaire : méthode par laquelle une personne dont le cœur a cessé de battre reçoit des compressions et inspirations manuelles sur la poitrine afin d'activer la circulation sanguine et de fournir de l'oxygène à l'organisme.

HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION SYSTEM (SYSTEME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES) : HMIS

CATÉGORIES SANITAIRE, D'INFLAMMABILITÉ ET DE RÉACTIVITÉ :

0	Risque minime
1	Risque léger
2	Risque modéré
3	Risque élevé
4	Risque extrême

SANTÉ
INFLAMMABILITÉ
DANGERS PHYSIQUES
PROTECTION INDIVIDUELLE

CATÉGORIES DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	
I	
J	
K	
X	**Consultez votre supérieur hiérarchique ou les procédures opérationnelles normalisées pour connaître les consignes de manipulation particulières.**

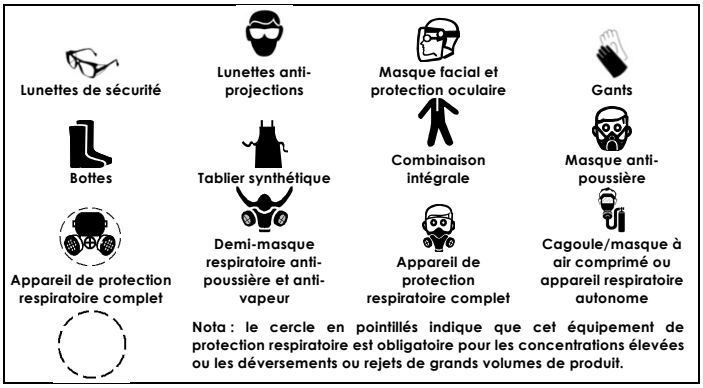

AUTRES ABRÉVIATIONS STANDARD :

IND	Indisponible
AR	Aucun résultat
NE	Non établi
ND	Non déterminé
LM	Limite maximum
ARA	Appareil respiratoire autonome

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION : NFPA

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	
Température d'auto-inflammation	Température minimum nécessaire pour amorcer la combustion dans l'air sans aucune autre source d'inflammation
LIE	Limite inférieure d'explosivité : plus faible pourcentage de vapeur dans l'air, en volume, qui explose ou s'enflamme en présence d'une source d'inflammation
LSE	Limite supérieure d'explosivité : plus haut pourcentage de vapeur dans l'air, en volume, qui explose ou s'enflamme en présence d'une source d'inflammation

CATÉGORIES DES RISQUES :

0	Risque minime
1	Risque léger
2	Risque modéré
3	Risque élevé
4	Risque extrême
ACD	Acide
ALK	Alcalin
COR	Corrosif
W	Ne pas utiliser d'eau
OX	Oxydant
TRÈFLE	Radioactif

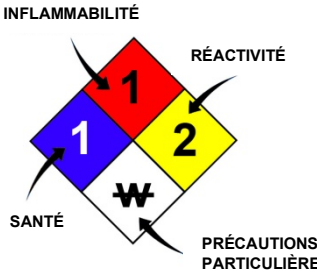

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

DL_{50}	Dose létale (solides et liquides) qui tue 50 % des animaux exposés
CL_{50}	Concentration létale (gaz) qui tue 50 % des animaux exposés
ppm	Concentration exprimée en parties de substance par million de parties
DT_{lo}	Plus faible dose pour provoquer un symptôme
CTLo	Plus faible concentration pour provoquer un symptôme
DT_{lo}, DL_{lo} et DL_o ou CT, CT_o, CL_{lo} et CL_o	Plus faible dose (ou concentration) pour provoquer des effets mortels ou toxiques
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
NTP	National Toxicology Program
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
FBC	Facteur de bioconcentration
TL_m	Seuil limite moyen
log K_{OW} ou log K_{OC}	Coefficient de répartition huile/eau

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)
DOT	Department of Transportation (USA)
TC	Transport Canada
EPA	Environmental Protection Agency (USA)
LSD	Liste des substances domestiques (Canada)
LSND	Liste des substances non domestiques (Canada)
LSP	Liste des substances prioritaires (Canada)
TSCA	Toxic Substance Control Act (USA)
UE	Union européenne (directive de l'Union européenne 67/548/CEE)
WGK	Wassergefährdungsklassen (catégories de pollution de l'eau) (Allemagne)

SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES AU TRAVAIL (SIMDUT) :

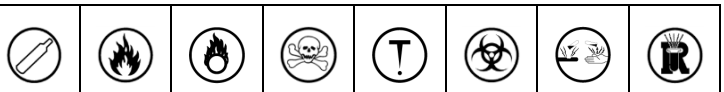

A	B	C	D1	D2	D3	E	F
Comprimé	Inflammable	Oxydant	Toxique	Irritant	Infectieux	Corrosif	Réactif

INFORMATIONS SUR LA DIRECTIVE CE (67/548/CEE) :

C	E	F	N	O	T+	Xi	Xn
Corrosif	Explosif	Inflammable	Nocif	Oxydant	Toxique	Irritant	Nocif

PICTOGRAMMES CLP/SGH (1272/2008/CE) :

GHS01	GHS02	GHS03	GHS04	GHS05	GHS06	GHS07	GHS08	GHS09
Explosif	Inflammable	Oxydant	Sous pression	Corrosif	Toxique	Nocif Irritant	Risque pour la santé	Environnement